

# MAIRIE de FONTAINE-RAOUL

Rue Principale - 41270 - FONTAINE-RAOUL

Tél. 02 54 80 16 52 / Fax : 02 54 80 11 58

## Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du 1<sup>er</sup> Juin 2018

### FONTAINE RAOUL SE MUNIE D'UNE JOLIE MARIANNE A L'EFFIGIE DE LA SPORTIVE PARALYMPIQUE ORIGINAIRE DU LOIR-ET-CHER, MARIE-AMELIE LE FUR

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 24 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, **le vendredi premier juin deux mil dix-huit** à dix-neuf heures trente, sous la présidence de **Monsieur GRANGER Luc, Maire**.

**Étaient présents** : Mme de BEAUDIGNIES Sibylle, M. JAMI Bernard, M. THIOLAT Emile, M. BROSSE Dominique, M. DEGEST Christian, M. LETORD Michel, M. HUTIN Christian.

**Absents excusés** : Mr PLESSIS Jean-Pierre – Mme LEBERT Joëlle

Sibylle De Beaudignies est nommée secrétaire de séance.

#### **CHOIX DU COLOMBARIUM**

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont choisi l'entreprise qui serait en charge de la mise en place du colombarium dans le cimetière communal. Cette entreprise est la société HOUDEBERT située à Vendôme.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal accepte le devis du 20 Avril 2018 de la société HOUDEBERT pour un montant de 6250 HT pour la pose du colombarium. L'entreprise concernée sera contactée afin que le colombarium puisse être installé.

#### **DEVIS POUR LES FONTAINES**

Lors du précédent conseil du 16 février dernier, il avait été convenu que le patrimoine existant comme les fontaines devaient être mises en valeurs. Pour pourvoir les remettre en état la commune fera appel à une entreprise extérieure.

Après avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MILLET TRADITION située à Bouffry d'un montant de 4323€ HT pour rénover les fontaines communales. La mairie va en informer l'entreprise et se mettre en contact avec celle-ci afin de convenir d'une date pour le début des travaux de rénovation.

#### **ETAT DES LIEUX ET NUMEROTATION DES HABITATIONS ET LIEUX DITS DE LA COMMUNE POUR LA MISE EN PLACE FIBRE OPTIQUE**

En vu de l'installation de la fibre optique dans tous les foyers du département d'ici 2020, tous les poteaux doivent être accessibles afin de pouvoir passer les câbles nécessaires à cette nouvelle installation. La commune doit donc répertorier toutes les maisons d'habitations, que ce soit dans le bourg mais également en campagne, et constater s'il y a des problèmes sur les fils téléphoniques de quelques natures que ce soient : fils téléphoniques pris dans des branches ou abîmés, poteaux téléphoniques endommagés

Il faut faire un état des lieux. Il appartient à chacun de nettoyer les lignes téléphoniques qui sont en bordure des chemins privés.

## **GESTION DU TERRAIN DE TENNIS**

Le terrain de tennis est financé par la Communauté du Perche et haut Vendômois mais la gestion revenait, jusque là, aux associations de la commune. Cela étant très compliqué de trouver une personne présente pour remettre des clés aux habitants voulant accéder au terrain, il serait plus simple que le terrain de Tennis reste ouvert et que chacun puisse y aller quand il le souhaite en acceptant quelques conditions de règles de vie bien sûr ; telles que : respecter les lieux, refermer la porte, ne pas amener d'animaux...

Un panneau extérieur y sera installé afin d'y mettre toutes les recommandations nécessaires à un usage respecté de ce lieu ainsi qu'une poubelle extérieure.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TARIF DU REPAS DU 14 JUILLET 2018**

Le repas du 14 Juillet est pris en charge de moitié par la commune ; l'an passé chaque personne présente au repas s'est vu facturer un montant de 15€. Monsieur le Maire propose, comme l'an passé, de facturer le repas organisé à la salle polyvalente qui aura lieu après la cérémonie du 14 juillet 2018, pour ce même. Le repas restera gratuit pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé que le prix du repas du 14 juillet 2018 sera facturé comme l'an passé, 15 € par adulte.

### **ACHAT DU BUSTE A L'EFFIGIE DE MARIE AMELIE LE FUR**

Mme De Beaudignies, conseillère municipale a présenté un fond de dotation à l'ensemble du conseil municipal. Celui-ci, connu sous le nom de TELMAH (Tendez la Main au Handisport), a pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées. Ce fond de dotation, organisera des manifestations sur le territoire de la région Centre dans le but de promouvoir et de diffuser le sport handicapé.

La mairie ne dispose pas de buste de Marianne, mais la championne paralympique, Marie-Amélie LE FUR, originaire du Loir-et-Cher, devient l'effigie d'une Marianne réalisée en 2017 par le sculpteur Fabrice GLOUX, originaire de Fortan.

Le buste de cette Marianne a un coût de 1000 €, Marie Amélie LE fur n'a pas souhaité toucher de droit sur la vente de ses statues mais 30% de ce montant sera reversé au fond de dotation Telmah.

L'ensemble du conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé de passer commander pour le buste de Marianne sous les traits de Marie-Amélie LE FUR.

### **COMPTEUR ENEDIS « LINKY »**

Mr le Maire présente, à l'ensemble du conseil municipal, la note d'information provenant de la société ENEDIS. Dans cette lettre, l'entreprise, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, explique qu'elle procédera bientôt à la modernisation des compteurs, et que pour se faire, l'entreprise chargée de cette prestation aura besoin d'avoir accès aux différents compteurs électriques de la commune et des habitations.

Suite à la réticence des habitants de la commune pour la pose des nouveaux compteurs électriques et au manque d'informations, l'ensemble du conseil municipal a décidé, à l'unanimité de s'opposer à ce changement de compteurs sur la commune tant que l'on n'a pas plus d'informations.

L'entreprise ENEDIS sera avertie, par courrier, de cette décision.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.*